

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers : 19

Présents : 14

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Gwénaël LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Maryvonne DOS SANTOS, Jean François BRETON, Virginie LE JULE, Emilie MACÉ, Maryannick PELERIN, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY

Monsieur Michel LOUESSARD a donné pouvoir à Madame Marjorie BLAINEAU

Monsieur Anthony LE BOT a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ

Monsieur Blaise MAYANGA a donné pouvoir à Monsieur Gwénaël LE FLOCH

ABSENTS : Fabrice ROSOLI, Sébastien MOULIN

Convocation du 19 octobre 2016

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne DOS SANTOS sur demande de Monsieur Le Maire, après refus de Madame Nathalie LAUNAY et Monsieur Didier LE DERFF

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2016

2- Aménagement des abords de l'étang et de la partie sud de la mairie : Présentation du projet et dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle aux membres présents que le cabinet Géo Bretagne Sud a été retenu pour la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements des abords de l'étang et de la partie sud de la mairie.

Trois esquisses ont été réalisées et présentées en commission d'urbanisme qui a émis un avis favorable à l'esquisse n° 2. A partir de cette esquisse, nous avons sollicité le bureau d'études pour qu'il établisse un avant-projet sommaire chiffré sur la totalité de l'opération.

Cette étape est nécessaire pour présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Ce schéma général doit permettre l'aménagement en coulée verte partant du sud de la mairie vers l'étang par la création d'espaces d'aires de pique-nique et autres activités ludiques, l'augmentation de la capacité de stationnement, le développement d'un accès piétonnier vers l'étang. L'ensemble doit être en adéquation avec les normes d'accessibilité. Cela va se traduire par des travaux de voirie et de réseaux d'eaux pluviales, d'aménagements paysagers et de mise en valeur des espaces publics.

Il a notamment été tenu compte de la volonté d'améliorer l'espace naturel tout en conservant au maximum le caractère « champêtre » pour cette place située au sud de la mairie qui est très fréquemment utilisée par les piétons ; d'où l'intérêt de faciliter la circulation des véhicules tout en sécurisant les piétons.

Le Conseil Municipal Enfants sera associé à la réflexion sur les équipements jeux.

Le coût estimatif global de l'opération est de 267 071 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires pour un montant de 16 050 € HT, soit un total de 283 121 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet,

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (Pour : 16 ; Abstention : 1 –Anne-Catherine Desjardins ; Contre : 0)

- émet un avis favorable pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords de l'étang et de la partie sud de la mairie
- approuve le plan de financement joint.
- sollicite une subvention du Conseil Départemental du Morbihan pour la réalisation de cet aménagement.
- précise que cette opération se réalisera en 2017.
- autorise Monsieur le Maire à rechercher tous autres financements possibles et à signer tous documents concernant ce dossier.
